



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

STE Modification : GERANT SARL OU SNC

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

Pièces à produire au CFE

- Un formulaire M3 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- 1 exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, nommant le nouveau gérant, certifié conforme par le représentant légal
- Attestation de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- En cas de cessions de parts, 1 exemplaire original de chaque acte de cession enregistré au CDI
- 1 exemplaire des statuts modifiés, certifié conforme par le représentant légal,

Pièces requises pour le nouveau dirigeant

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (Original)
- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance (si non français traduction)
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne (Original) + Copie des pièces d'identité du mandant et du mandataire (Original)
- Si l'activité est réglementée, copie de la **modification** de l'autorisation ou de l'agrément au nom du nouveau représentant légal.

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- Résidant en France

- Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ou **Visa de long séjour ou carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, portant la mention : « *vie privée et familiale* » ou « *compétences et talents*, ou « *passport talent* », ou « *entrepreneur/profession libérale* », en cours de validité; Tél sous préfecture : 0590 82 68 75 <http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

- Non Résidant en France,

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (Original)

☐ 1 Formulaire M'BE relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société dûment rempli et signé (pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société).
A télécharger sur le site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

☑ **Si le gérant de la SNC est une personne morale**, extrait K-BIS de moins de 3 mois (Original) et pièces susvisées pour le représentant permanent de la société

COUT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »
« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : 185,86€ - Espèces ou Chèque (*Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce*)

Frais d'acte relatif aux bénéficiaires effectifs (le cas échéant) :

Formalité relative aux bénéficiaires effectifs PM immatriculée avant le 1 ^{er} Août 2017 (*)	44,09 €
Formalité relative aux bénéficiaires effectifs PM immatriculée après le 1 ^{er} Août 2017	40,98 €

Fiche mise à jour le 07/01/2021